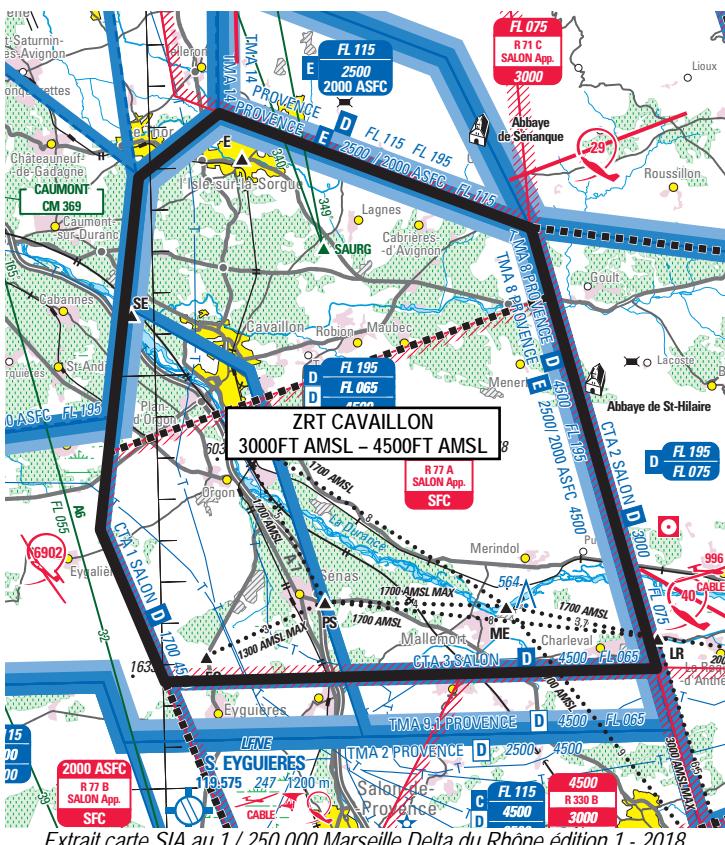


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) Cavaillon en FIR Marseille LFMM
En vigueur : Du 29 mars au 19 septembre 2018



ACTIVITÉ

Évolution de planeurs

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable tous les jours :
0400-2259

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Salon APP : 135.150 MHz
Provence APP : 132.300 MHz
Provence TWR : 133.100 MHz
Provence INFO : 132.300 MHz

GESTIONNAIRE

SALON APPROCHE

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) se substituant à la portion de la CTA 1 Salon avec laquelle elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : identique aux conditions de pénétration de la CTA 1 Salon sauf disposition particulière pour les pilotes de planeur des aéroclubs signataires d'un protocole avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

43°56'20" N, 005°02'20" E
43°53'21" N, 005°12'39" E
43°42'37" N, 005°16'26" E
43°42'37" N, 005°00'02" E
43°46'20" N, 004°58'00" E
43°54'50" N, 004°59'35" E
43°56'20" N, 005°02'20" E

3000FT - 4500FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'activation de la ZRT est liée à l'activation de la CTA 1 Salon.